

# Gestion de votre demande de prestations



## COLLECTE DES FORMULAIRES REQUIS

- » Déclaration de l'employeur - remplie par votre administrateur de régimes collectifs
- » Déclaration de l'employé - à remplir par vous-même
- » Déclaration du médecin traitant - à remplir par votre médecin traitant



## SOUSSION DE VOTRE DEMANDE DE PRESTATIONS

- » Croix Bleue Medavie (CBM) ouvre votre demande après avoir reçu le premier formulaire de demande de prestations.
- » CBM communique avec vous et votre employeur pour tout formulaire manquant.
- » CBM vous informe, ainsi que votre employeur, une fois que la demande est complète.
- » Votre demande est ensuite transmise à votre gestionnaire de cas aux fins d'examen.



## EXAMEN DE VOTRE DEMANDE

- » Votre gestionnaire de cas examine votre demande et les détails médicaux ou professionnels pertinents.
- » Il ou elle communique avec vous pour recueillir plus d'informations et trouver réponse à ses questions.
- » Une décision est prise et communiquée à vous et à votre employeur.

## DÉCISION | SI VOTRE DEMANDE EST :

### Approuvée

- » Un paiement est émis.
- » Votre gestionnaire de cas assure une communication continue et un soutien pour le retour au travail.
- » Vous recevez des demandes périodiques de mises à jour ou de renseignements médicaux.
- » CBM et votre employeur coordonnent votre retour au travail.

### Refusée

- » Aucun paiement n'est émis.
- » Vous pouvez faire appel de la décision.
- » Votre gestionnaire de cas vous explique le processus d'appel.

### En attente

- » Aucun paiement n'est émis.
- » Des renseignements supplémentaires vous sont demandés.
- » Votre gestionnaire de cas discute des prochaines étapes avec vous.

### DÉLAIS LIÉS AUX DÉCISIONS VISANT LES DEMANDES DE PRESTATIONS

Invalidité courte durée - Maintien du salaire : 5 jours ouvrables  
Invalidité longue durée : 10 jours ouvrables

## AIDE

Composez le 1-877-849-8509 (de 8 h à 17 h)

Visitez le [medaviebc.ca/fr/adherents/assurance-invalidite](https://medaviebc.ca/fr/adherents/assurance-invalidite)

